

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 à 18 h 30, les règlements suivants :

- Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2025 (RCA24-27004), imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Règlement sur les tarifs – exercice financier 2025 (RCA24-27001).
- Règlement modifiant le Règlement établissant des rémunérations additionnelles (RCA06-27001) (RCA06-27001-1).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements RCA24-27004 et RCA24-27001 entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE NOVEMBRE 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc